



Contrat de Canal de l'Isle

Mémoire

>>>>>>>>>>> *document n°1*



SOMMAIRE

I. Le Canal de l'Isle et le territoire desservi	4
<i>I.1 L'Association Syndicale du Canal de l'Isle</i>	4
1.1.1 La structure Canal de l'Isle	4
1.1.2 Caractéristiques du canal	5
<i>I.2 Le territoire desservi par le Canal de l'Isle : Caractéristiques et enjeux</i>	7
1.2.1 L'organisation du territoire	7
1.2.2 La population et l'habitat	8
1.2.3 La dynamique économique sur le territoire desservi par le Canal de l'Isle sur la Sorgue.	8
1.2.4 L'environnement naturel	9
II. La démarche Contrat de Canal	10
<i>II.1 Le contrat de Canal, un outil pour une gestion concertée</i>	10
11.1.1 Les origines de la démarche	10
11.1.2 Les objectifs attendus	10
<i>II.2 Les différentes étapes du Contrat de Canal</i>	11
<i>II.3 L'historique de la construction du Contrat de Canal</i>	11
III. Enjeux et Objectifs du Contrat de Canal	13
<i>III.1 Axe Economique : des canaux répondant aux besoins des activités de leur territoire</i>	13
<i>III.2 Axe Environnemental : Des canaux contribuant à la gestion de l'eau et à la qualité de l'environnement</i>	14
<i>III.3 Axe Social et Culturel : Des canaux en prise avec les attentes de la population</i>	15
<i>III.4 Axe Territorial : un territoire préservant le maintien et le développement de ses canaux</i>	15
<i>III.5 Axe Gestion concertée : une démarche et un projet associant l'ensemble des acteurs concernés</i>	16

PREAMBULE

Le Contrat de canal de l'Isle sur la Sorgue constitue la concrétisation d'une démarche de concertation autour du Canal de l'Isle et du territoire qu'il dessert.

Ce contrat tente de répondre aux objectifs inscrits dans la charte d'objectifs, approuvée et signée le 28 janvier 2009 par 74 signataires pour une durée de 6 ans.

Le Contrat de Canal marque l'engagement de l'ensemble des partenaires de la démarche à réaliser un programme d'actions et établit les obligations à charge et au bénéfice de chacun des cosignataires.

Le Contrat de Canal de l'Isle est composé de 4 parties distinctes :

- Document 1 : Le Mémoire Contrat de Canal
- Document 2 : Le Document Contractuel 2
- Document 3 : Le programme d'opérations
- Document 4 : Le protocole de gestion de la ressource

La programmation des opérations inscrites dans le contrat a été validée par le comité de pilotage, consulté par écrit en juillet 2011. Elle est le fruit :

- des résultats des diverses études réalisées aux cours de la phase d'élaboration du contrat de canal
- des propositions des différents groupes de travail.

Le choix des opérations a été ajusté en fonction de la pertinence des actions à atteindre les objectifs de la charte, de la nécessité d'approfondir certaines thématiques, du choix des maîtres d'ouvrage, de leur capacité financière ainsi que de celle des partenaires financiers.

L'ensemble des partenaires, par leur signature, accepte le contenu du Contrat de canal et s'engage à en assurer le bon déroulement.

Le suivi et l'animation du Contrat de Canal seront assurés par l'association syndicale du canal de l'Isle.

Un engagement commun mais cinq Contrats de Canaux distincts

Il est important de rappeler que le Canal mixte, de Saint Julien, de Cabedan-Neuf, de Isle sur la Sorgue et de Carpentras se sont engagés ensemble dans la démarche Contrat de Canal afin d'obtenir une vision globale et cohérente de la gestion de l'eau sur l'ensemble des périmètres desservis par le Canal Mixte. La Charte d'objectifs, signée en janvier 2009 et commune aux cinq canaux, a mis en évidence une grande convergence des objectifs stratégiques pour chaque Canal. Ainsi, même si un document définitif contrat de canal, propre à chaque structure est élaboré, certaines actions abordant des thématiques transversales ou devant être traitées à l'échelle de plusieurs canaux seront mises en œuvre. Une coordination entre les 5 contrats de canaux sera donc toujours nécessaire et se fera entre les chargés de mission et au travers des actions communes, des Comités Techniques comme des bilans annuels et à mi-parcours des Contrats de Canaux.

I. LE CANAL DE L'ISLE ET LE TERRITOIRE DESSERVI

I.1 L'Association Syndicale du Canal de l'Isle

I.1.1 La structure Canal de l'Isle

► Les origines de l'association

La création du canal de l'Isle revient à M. Victor COURTET, député de Vaucluse, qui obtint le 10 Janvier 1849 de Louis Napoléon BONAPARTE la signature du décret de constitution de l'Association du Canal de l'Isle. Cet ouvrage devait permettre la desserte en eau de la plaine de l'Isle sur la Sorgue et du Thor.

Conformément au décret constitutif, le Canal de l'Isle fut autorisé à se servir d'une partie de l'assise du canal de Cabedan-Neuf pour le passage de ses eaux, créant ainsi un tronçon commun aux deux associations. Le Canal de l'Isle eut alors comme point de départ le Pont du Perussier aux Taillades.

Les travaux de construction du Canal de l'Isle commencèrent en 1850 et l'eau pût être mise dans le Canal en 1852. Ainsi 15 km de canal principal ont été réalisés desservant 80 filioles pour une longueur totale de 180 km de réseau secondaire.

Aujourd'hui, le Canal de l'Isle prend sa source au lieu dit "Tour de Sabran" à Lagnes dans le canal Mixte.

► L'histoire récente de l'association syndicale du canal de l'Isle

Au cours du 20^{ème} siècle, les modes de vie et les pratiques culturelles ont fortement évolué. Au fur et à mesure de ces évolutions techniques et sociologiques, les agriculteurs ont été demandeurs d'une flexibilité accrue que n'offrait pas le tour d'eau gravitaire.

Ainsi, dans les années 70, les gestionnaires du Canal ont cherché des solutions techniques afin de faire évoluer le service d'irrigation de façon à ce qu'il réponde mieux aux attentes des agriculteurs. Une modernisation des réseaux gravitaires du canal de l'Isle a donc été réalisée. La création de réseaux sous pression a permis aux agriculteurs de s'affranchir du tour d'eau et de mieux maîtriser les apports (régularité, automatisation...).

Les économies d'eau alors effectuées, ont permis au canal de l'Isle d'étendre quelque peu ses services aux agriculteurs situés en amont de la zone dominée par le canal, en conservant toutefois la même dotation.

► La statut Juridique

Le canal de l'Isle est une association syndicale de propriétaires fonciers régie par l'ordonnance N°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 et son décret d'application N°2006-504 du 3 mai 2006. Les statuts du Canal de l'Isle ont été mis en conformité avec ces nouveaux textes par l'arrêté du 18 Novembre 2008 de la Préfecture de Vaucluse.

Les adhérents de l'association sont les propriétaires fonciers de parcelles inscrites dans le périmètre de l'association.

Les objets de l'association sont :

- l'exploitation, l'aménagement, l'entretien et la préservation des réseaux de desserte en eau d'irrigation d'un territoire.

- L'exécution de tous travaux d'amélioration, de modernisation ou d'extension.

L'association est administrée par un syndicat composé de onze membres titulaires et cinq membres suppléants élus par l'Assemblée des propriétaires.

► Le droit d'eau

Le droit d'eau du Canal de l'Isle s'élève à 2000l/s toute l'année et est clairement précisé dans le décret de concession du Canal de l'association de l'Isle du 10 janvier 1849. :

« Article 3 : le volume à dériver pour cette prise d'eau commune est fixé à 4 m³/s en temps d'étiage ; sur ce volume l'association de l'Isle aura droit à **2 m³/s** pour alimenter son canal. »

A l'issue des aménagements de la Durance par EDF, une convention passée entre le syndicat Mixte des canaux de Cabedan-neuf, l'Isle et Carpentras et EDF, le 9 avril 1959 a abouti à la définition d'une dotation conventionnelle. Cette dotation, saisonnalisée, fixe les débits maximums prélevables par le Syndicat Mixte des canaux de Cabedan-neuf, l'Isle et Carpentras. Ces débits sont ensuite répartis proportionnellement aux droits d'eau en Durance de chaque canal ayant une ou des prises sur le canal commun..

Le débit prélevé par le Canal de l'Isle est donc plafonné par sa « part » de dotation et par le débit naturel de la Durance. Elle est appelée pour plus de facilité dans la suite du document « dotation conventionnelle » ou « dotation ». La dotation attribuée au Canal de l'Isle est de 52,6 millions de m³ par an.

Tableau 1 : Dotation du canal de l'Isle sur la Sorgue

	CANAL DE L'ISLE
Janvier	0
Février	640 l/s
Mars 1^{ère} quinzaine	1620 l/s
Mars 2^{ème} quinzaine	2000 l/s
Avril 1^{ère} quinzaine	2320 l/s
Avril 2^{ème} quinzaine	2360 l/s
Mai à Août	2458 l/s
Septembre 1^{ère} quinzaine	2320 l/s
Septembre 2^{ème} quinzaine	2100 l/s
Octobre 1^{ère} quinzaine	1700 l/s
Octobre 2^{ème} quinzaine	1420 l/s
Novembre	800 l/s
Décembre	700 l/s

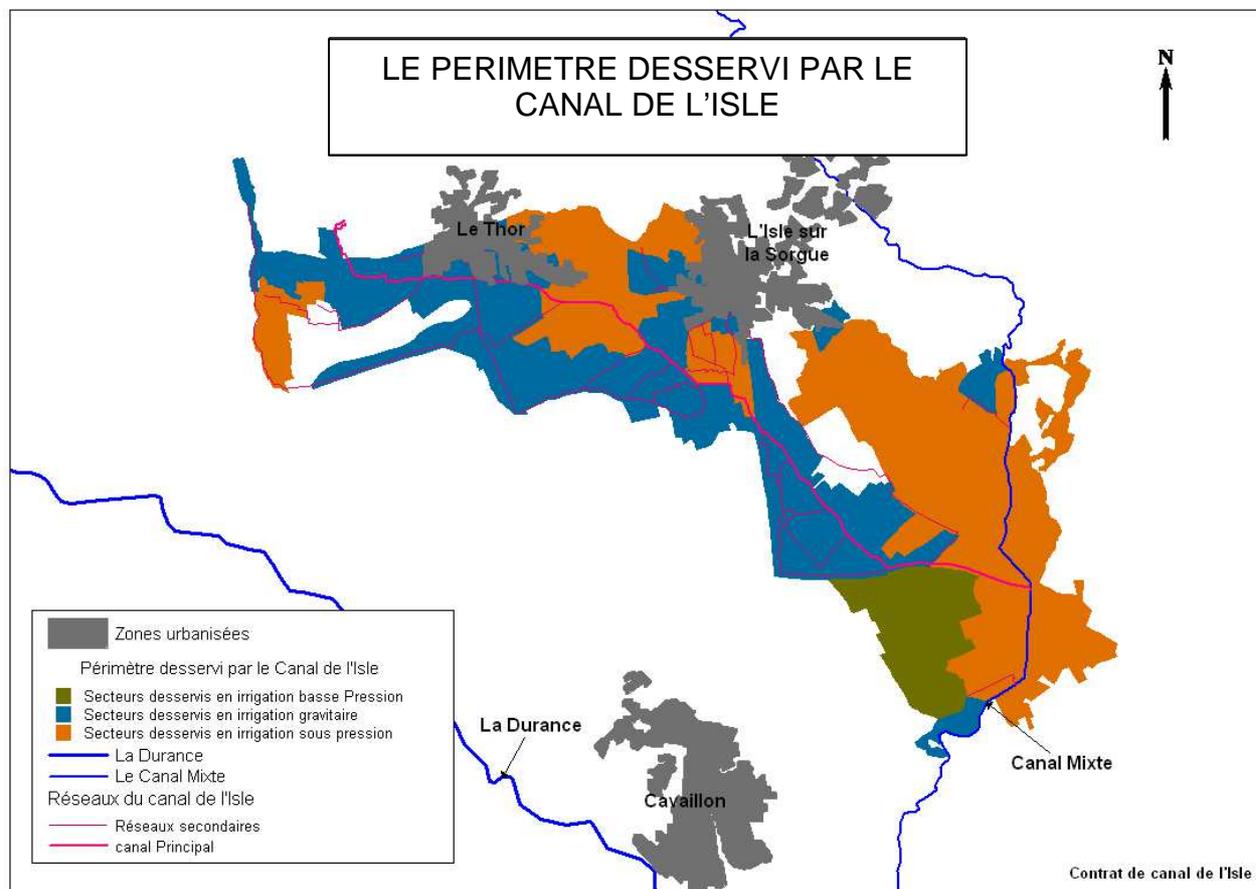
I.1.2 Caractéristiques du canal

Le prélèvement moyen du canal de l'Isle (2005-2010) s'élève à 19,3 millions de m³. Aujourd'hui, le périmètre desservi par le Canal de l'Isle est de près de **3250 ha** et s'étend sur 6 communes. Il est composé de :

- 1140 ha irrigables gravitairement, soit 35% du périmètre total;
- 2110 ha irrigables sous pression, soit 65% du périmètre total;

L'association syndicale du Canal de l'Isle est composée d'environ **2650 adhérents**.

Si lors de la constitution de l'Association syndicale, l'intégralité des adhérents étaient des agriculteurs, aujourd'hui ils ne sont plus que 55 %. Cependant, ils restent les plus importants propriétaires fonciers, les plus gros consommateurs et contributeurs aux financements du syndicat.



Réseau Gravitaire

- ▶ 15 km de canal maître dans un état correct
- ▶ 30 km de berges pour le réseau primaire, 17 ponts, 1 siphon
- ▶ 1 exutoire dans le milieu naturel
- ▶ 55km de réseau secondaire soit une trentaine de filioles
- ▶ Berges et radier du Canal entièrement en terre
- ▶ Présence de seuils le long du canal pour relever la ligne d'eau pouvant représenter un danger
- ▶ Réseau en bon état à surveiller

Réseau Sous pression

- ▶ Linéaire total de canalisation estimé à 250 km
- ▶ 5 stations de pompage d'une capacité variant de 120l/s à 600l/s
- ▶ 5 bassins de stockage
- ▶ problème des servitudes de passage

I.2 Le territoire desservi par le Canal de l'Isle : Caractéristiques et enjeux

I.2.1 L'organisation du territoire

► Les communes

Le périmètre syndical du canal de l'Isle concerne 6 communes. La principale commune est l'Isle sur la Sorgue qui représente à elle seule 43% du périmètre irrigué. La commune de Caumont reste très marginale au sein de ce périmètre puisque seulement 13 ha sont irrigués à partir de l'eau du Canal de l'Isle.

Nom de la commune	Nombre ha desservis	Pourcentage
Isle sur la Sorgue	1405 ha	43,2%
Robion	637 ha	19,6%
Lagnes	700 ha	21,5%
Le Thor	398 ha	12,2%
Châteauneuf de Gadagne	101 ha	3,1%
Caumont sur Durance	13 ha	0,4%
TOTAL	3254 ha	

► L'intercommunalité

Les communes desservies par le Canal de l'Isle appartiennent à 3 organismes différents de coopération intercommunale : 2 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération.

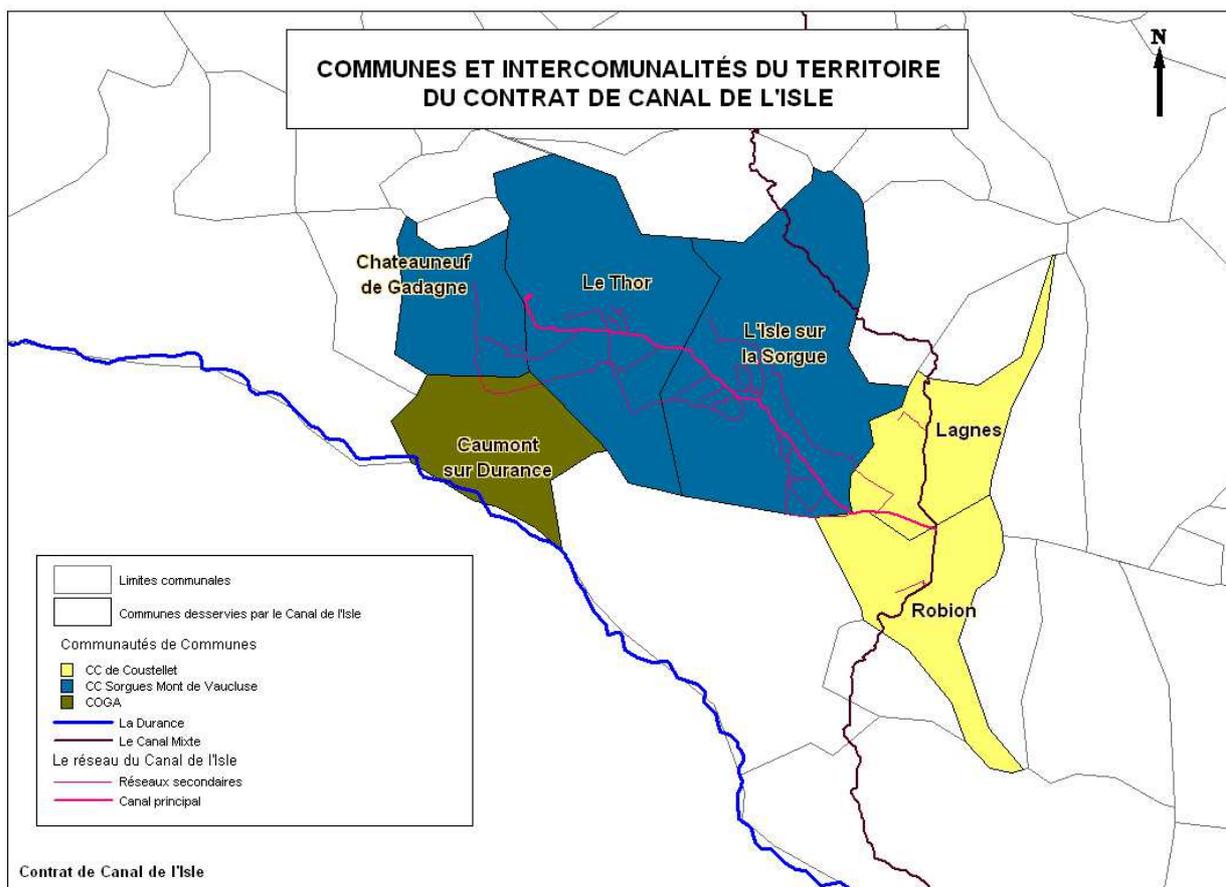
- **La Communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse** concerne les communes de l'Isle sur la Sorgue, du Thor et de Châteauneuf-de-Gadagne.
- Lagnes et Robion **font partie de la Communauté de communes de Coustellet.**
- **La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon** ne concerne qu'une seule commune desservie par le Canal : Caumont sur Durance

Le futur Schéma Départemental de Coopération Intercommunale viendra modifier et simplifier la carte intercommunale.

► Les gestionnaires de milieux

Le périmètre du canal de l'Isle recoupe également différents milieux naturels dont la gestion est assurée par les acteurs suivant :

- Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues
- Le Parc Naturel Régional du Luberon
- Le Syndicat Intercommunal de Rivière Calavon-Coulon



1.2.2 La population et l'habitat

D'après les données de 2008, la population vivant sur les communes desservies par la Canal de l'Isle s'élève à environ 40 400 habitants ce qui représente 7,5% de la population du département. Cette population est principalement concentrée sur un centre urbain, l'Isle sur la Sorgue. L'ensemble de la zone affiche un dynamisme démographique certain avec une croissance plus importante de la population sur les communes de Robion et du Thor.

Cette forte attractivité du territoire génère une pression foncière importante avec une croissance de l'urbanisation sur des territoires agricoles. Le logement individuel, consommateur d'espace, est fortement majoritaire sur le territoire.

1.2.3 La dynamique économique sur le territoire desservi par le Canal de l'Isle sur la Sorgue

L'économie générale de ce périmètre se décrit en premier lieu par une tradition touristique marquée et par des activités économiques géographiquement et sectoriellement dispersées.

Le tissu économique local est dominé par les activités commerciales et les emplois sont essentiellement implantés sur la commune de l'Isle sur la Sorgue.

L'agriculture du secteur, fortement dominé depuis ces 20 dernières années par les vergers et le maraîchage, apparaît comme un levier économique, social, environnemental et identitaire encore incontournable sur le périmètre de l'association du Canal de l'Isle.

Cependant, la filière arboricole souffre d'une diminution de ses surfaces du fait d'une urbanisation croissante et des crises conjoncturelles successives qui ont déstabilisé ce secteur d'activité.

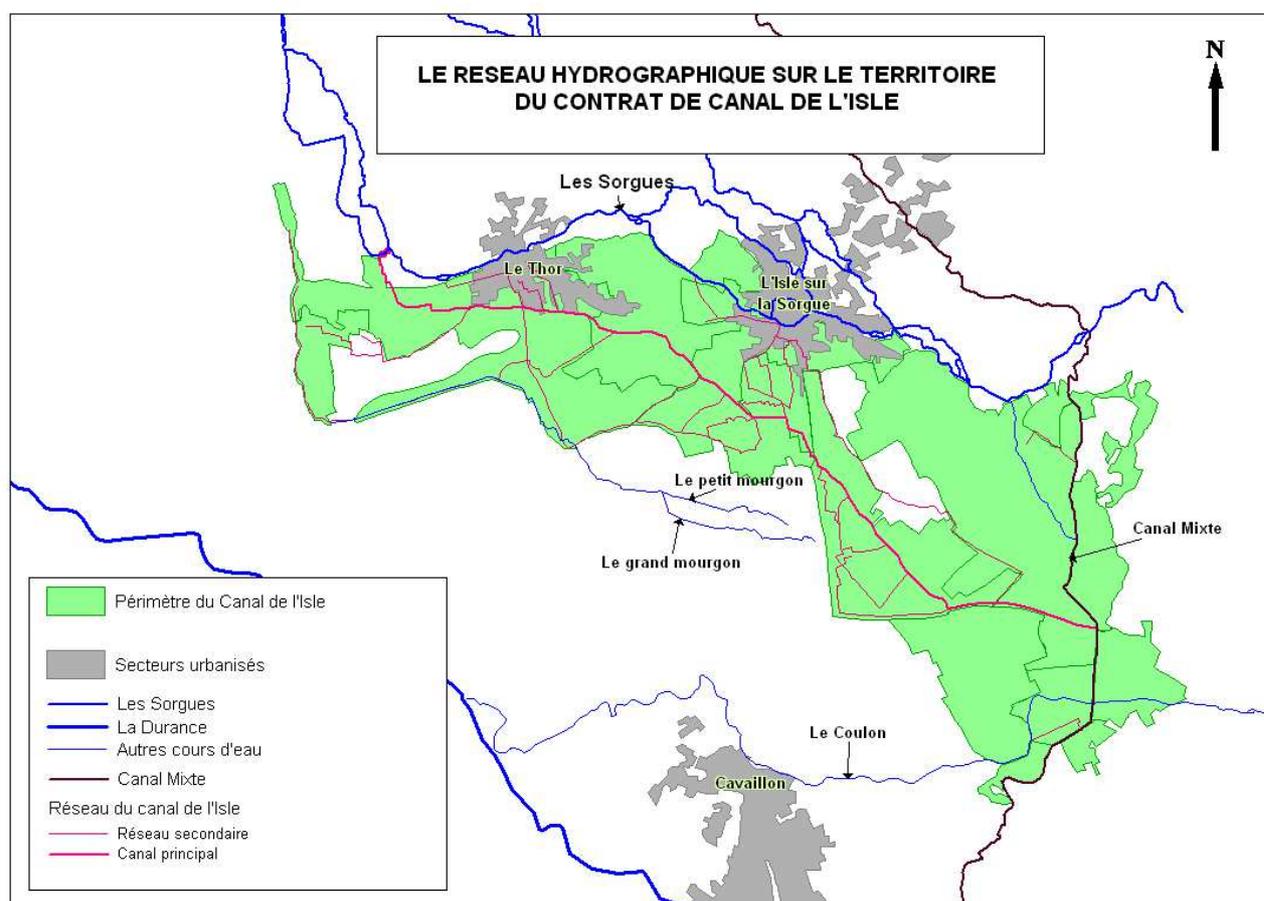
I.2.4 L'environnement naturel

Le périmètre du Canal de l'Isle se situe au cœur de la plaine des Sorgues. Le paysage des Sorgues peut se résumer à une association où se côtoient plaine agricole, zones urbaines et espaces naturels au bord des cours d'eau, le tout étant compartimenté par des cordons de ripisylves et de haies brise-vent.

L'aquifère majeur de ce territoire est constitué par l'aquifère de la plaine des Sorgues. La profondeur de la nappe varie localement de 3 à 5m. Concernant les fluctuations de la nappe, on note deux secteurs distincts :

- Un secteur amont sur une zone formée par le triangle l'Isle sur la Sorgue, Velleron, Châteauneuf de Gadagne en nappe libre où la variation du toit de la nappe dépend de l'irrigation.
- Un secteur aval avec couverture limoneuse avec des variations saisonnières très faibles.

Le réseau hydrographique structurant est bien évidemment constitué par Les Sorgues, réseau complexe pour l'essentiel d'origine anthropique. Alimentée en permanence par la Fontaine de Vaucluse, les Sorgues ont un régime hydrologique original et atypique en région méditerranéenne. La faune et la flore associées au milieu des Sorgues sont également exceptionnelles et uniques en milieu méditerranée.



II. LA DEMARCHE CONTRAT DE CANAL

II.1 Le contrat de Canal, un outil pour une gestion concertée

II.1.1 Les origines de la démarche

Le Contrat de Canal est une démarche née d'une réflexion menée par l'Agence de l'eau RM et C sur le devenir des économies d'eau réalisées dans le cadre des travaux d'amélioration des ouvrages d'irrigation (régulation, modernisation). Ces travaux sont financés par différents partenaires publics, dont principalement l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional PACA, le Conseil Général de Vaucluse et l'Europe. L'Agence de l'eau participe financièrement afin qu'au moins une part des économies réalisées bénéficie au milieu naturel comme l'exige les critères d'attribution des aides du 9^{ème} programme.

Cette démarche a rapidement reçu le soutien des autres partenaires, notamment le Conseil Régional et le Conseil Général qui ont vu dans cet outil une application locale et croisée de ses politiques dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques, de l'hydraulique agricole et de l'aménagement du territoire. Le nouveau dispositif d'aide régionale d'hydraulique agricole adopté en juin 2011 par le Conseil Régional renouvelle et affirme le caractère prioritaire des démarches Contrat de Canal.

Au delà de cet objectif purement environnemental, le Contrat de Canal est un outil qui propose aux gestionnaires de canaux une réflexion globale à l'échelle de leur périmètre desservi et d'intégrer dans la réflexion tous les enjeux qu'ils soient d'ordre économique, environnemental, de protection des biens et de personnes, touristique, social...

Le Contrat de Canal a pour ambition de permettre à cette structure d'irrigation d'élaborer et de mettre en place un véritable projet de territoire, en lien avec tous les acteurs locaux.

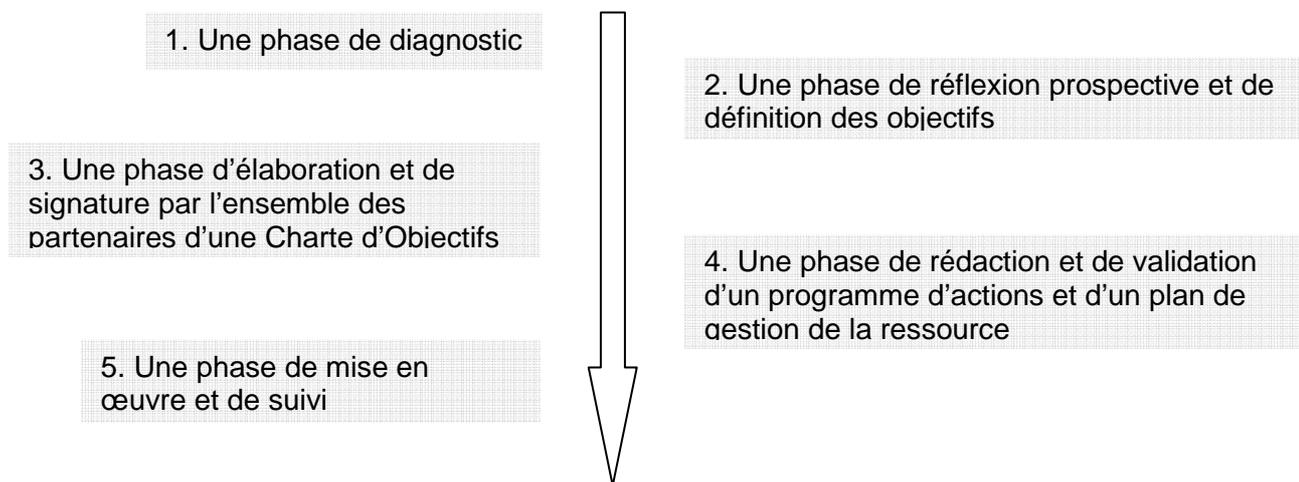
II.1.2 Les objectifs attendus

Le contrat de canal constitue pour l'association syndicale du Canal de l'Isle le moyen :

- de favoriser une approche concertée et participative de la gestion de la ressource en eau en impliquant un maximum d'acteurs du territoire, en créant des liens entre les politiques d'aménagement du territoire et de l'eau.
- de mettre en place une gestion plus globale de la ressource et des ouvrages (réflexion sur l'ensemble des périmètres, mise en place d'une programmation de travaux à court, moyen et long termes...)
- d'examiner la situation juridique de la structure et de mener une réflexion sur les évolutions souhaitables,
- d'obtenir une reconnaissance officielle des fonctions directes ou indirectes remplies par le canal et qui bénéficient à la collectivité.

II.2 Les différentes étapes du Contrat de Canal

La démarche de Contrat de Canal se décompose en 5 grandes étapes :



Le Contrat de Canal est porté par l'Association Syndicale du Canal de l'Isle qui associe à la démarche les autres structures intervenant dans la gestion de l'eau et dans l'aménagement du territoire.

Chacune des étapes a nécessité une concertation importante avec les acteurs du territoire afin de partager l'information et d'élaborer collectivement les documents fondateurs du Contrat de Canal.

II.3 L'historique de la construction du Contrat de Canal

Ci-après la synthèse de l'historique de construction du Contrat de Canal de l'Isle :

- Janvier 2005 : embauche d'une chargée de mission
- Janvier à sept 2005 : rédaction du cahier des charges de la démarche Contrat de Canal, enquête de satisfaction auprès des adhérents, rencontre des acteurs du territoire et des membres du futur comité de pilotage.
- Sept 2005 : Organisation du premier comité de pilotage de la démarche lançant officiellement la démarche.
- Sept 2005 à déc. 2006 : élaboration du DCE pour une assistance technique et en concertation, choix du prestataire, réalisation de l'état des lieux socio économique, de l'ouvrage, de la structure et de l'environnement.
- Aout 2006 à Janvier 2007 : réalisation d'une étude juridique sur la diversification des usages des canaux de transport d'eau brute.
- Janvier 2007 à Avril 2007 : validation du diagnostic et des enjeux identifiés.
- Avril 2007 à mars 2008 : élaboration du scénario d'évolution : organisation de réunions sur les différents services rendus par le Canal.

- Avril 2008 à octobre 2008 : réflexion méthodologique sur le protocole de gestion de la ressource en eau, élaboration de la charte d'objectifs.
- Octobre 2008 à décembre 2009 : identification des opérations à inscrire au contrat, élaboration du dossier définitif du contrat de canal.
- Janvier 2009 : signature de la Charte d'objectifs des contrats de canaux.
- Juillet 2011 à novembre 2011 : Validation du dossier définitif par le comité de pilotage
- 2012 : Signature du Contrat de Canal.

III. ENJEUX ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE CANAL

III.1 Axe Economique : des canaux répondant aux besoins des activités de leur territoire

► Service Historique d'irrigation et d'arrosage

ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC

L'usage « traditionnel » pour l'irrigation concerne près de 2700 adhérents répartis sur près de 3300ha. Il revêt donc une importance particulière sur ce territoire dont il a façonné l'économie locale. Le Canal de l'Isle, depuis les années 1970, a fait évoluer les modalités de desserte de l'eau en modernisant de nombreux secteurs (mise sous pression). Plus récemment, des secteurs dits d'extension, c'est-à-dire des zones qui n'étaient jusqu'alors pas desservies par le canal, ont été équipées par l'association syndicale. Aujourd'hui 56% du réseau est alimenté sous pression.

Au-delà des attentes du monde agricole, 44% des adhérents du Canal sont aujourd'hui des particuliers qui utilisent cette eau brute pour l'arrosage des jardins principalement et sont d'ailleurs très satisfaits du service rendu lorsqu'ils disposent d'un réseau sous pression. Il faut noter qu'en revanche le réseau gravitaire est de moins en moins utilisé. La surface inscrite à l'arrosage à diminué de 60% en 16 ans.

Face à l'intensification de l'urbanisation, aux évolutions des itinéraires cultureux et au mode de vie actuel des adhérents, faire évoluer et développer le service d'irrigation apparaît comme un enjeu important.

Dans un contexte général de raréfaction de l'eau au niveau du bassin durancien, la modernisation de la desserte et de la gestion des flux constituent une priorité pour le canal de l'Isle afin de favoriser une gestion économe de la ressource.

Du point de vue financier, les finances de l'Association sont saines, Face aux difficultés du monde agricole et aux évolutions du territoire desservi, assurer la pérennité financière de l'Association demeure un enjeu essentiel.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Sécuriser les ouvrages
- Trouver collectivement des solutions pour conserver l'ensemble du réseau en bon état
- Améliorer le service de desserte en eau en l'adaptant à la demande des usagers agriculteurs et particuliers
- Assurer la pérennité financière du Canal
- Optimiser la gestion quantitative de la ressource en eau du Canal

► Les autres usages de l'eau et leur valorisation

ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC

Le territoire desservi par le Canal évolue, se développe et par la même, les besoins en eau y afférents. Le Canal qui n'utilise que 41% de sa dotation conventionnelle, peut mobiliser ces volumes d'eau disponibles pour répondre à certains nouveaux besoins du territoire.

L'eau du canal de l'Isle peut en effet être une alternative aux ressources en eau locales, elle pourrait être utilisée dans la lutte contre les incendies, être restituée au milieu naturel...

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Développer de nouveaux usages de l'eau et des Canaux après s'être assuré de la faisabilité juridique de la diversification projetée.
- Valoriser les volumes d'eau disponibles et les économies futures en priorité sur le territoire desservi par les canaux, puis à l'échelle du bassin durancien.
- Garantir une qualité de l'eau délivrée par le Canal compatible avec ses usages, en supprimant les rejets polluants.

III.2 Axe Environnemental : Des canaux contribuant à la gestion de l'eau et à la qualité de l'environnement

ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC

Bien que ne présentant pas une végétation très diversifiée, il correspond à un milieu humide et frais, en période sèche et chaude, particulièrement favorable au développement d'une flore et d'une faune associée à ces milieux.

Le canal est également à l'origine de restitution dans le réseau des Sorgues du fait de surplus d'eau propre au transport et à la distribution de l'eau. L'impact des rejets du canal dans le réseau des Sorgues est étudié par le syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, dans le cadre du Contrat de Rivière « les Sorgues ». Au regard de l'étude sur le débit minimum biologique menées par ce Syndicat, les apports d'eau du Canal de l'Isle dans la Sorgue du Trentin s'avèrent avoir un impact négatif sur le milieu naturel essentiellement d'un point de vue qualitatif et piscicole. Dans ce contexte, toute action de limitation des rejets du canal de l'Isle dans le réseau des Sorgues peut être considérée comme positive pour le milieu.

Il apparaît clairement que les milieux aquatiques locaux n'ont pas besoin d'apport d'eau du Canal de l'Isle mais qu'au contraire, une limitation de ces apports constituerait un mieux pour ces milieux

La recharge de nappe du fait des irrigations gravitaires et des pertes du réseau est souvent citée par les acteurs du territoire mais cet impact, bien qu'avéré localement, reste difficilement quantifiable et a besoin d'être affiné localement.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Améliorer la connaissance des interactions entre les canaux et les milieux naturels
- Intégrer les conséquences environnementales d'un projet dans la gestion de l'ouvrage et le plus en « amont » possible, dans le choix des projets.
- Contribuer au maintien et au développement de la qualité environnementale des milieux aquatiques et des ressources en eau du territoire

III.3 Axe Social et Culturel : Des canaux en prise avec les attentes de la population

ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC

Sillonnant la plaine des Sorgues, le canal de l'Isle est assez mal connu de la population locale et touristique. Il est vrai que la végétation présente sur les berges du canal rend le cheminement le long de celles-ci difficile et que le réseau des Sorgues constitue un milieu naturel exceptionnel à proximité du réseau du canal. Pourtant le cadre agréable, les ouvrages d'art qui le jalonnent et la présence de l'eau constituent des attraits touristiques et patrimoniaux incontestables. Ainsi, le canal pourrait répondre à une demande sociale forte et croissante en espace naturel et lieu de détente si des aménagements spécifiques étaient réalisés. Par ailleurs, pour des raisons de sécurité, les activités nautiques sur le canal doivent être proscrites.

Une réflexion sur la valorisation du potentiel du Canal à des fins touristiques ou patrimoniales devrait être menée non seulement à l'échelle du canal mais également à l'échelle de l'ensemble des structures desservies par le canal Mixte.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Définir et mettre en place, à l'échelle des 5 structures, une politique globale de valorisation récréative et patrimoniale des ouvrages canaux
- Améliorer et développer la communication auprès des adhérents, de la population locale sur le fonctionnement et le patrimoine canal.
- Autoriser la fréquentation des berges pour des activités « douces »
- Prendre en compte le rôle des réseaux de canaux et de l'irrigation gravitaire sur le paysage des territoires encore desservis de cette manière.

III.4 Axe Territorial : un territoire préservant le maintien et le développement de ses canaux

ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC

► Les canaux et l'aménagement du territoire

Le périmètre desservi par le Canal de l'Isle est sujet à une pression foncière très importante et à une urbanisation croissante. Une meilleure prise en compte du réseau du Canal s'avère indispensable pour ne pas condamner à terme un bon nombre de services rendus par celui-ci.

Il apparaît également que le périmètre du canal est concerné par une multitude d'établissements publics ayant des compétences dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'eau (communautés de communes, communautés d'agglomération, syndicats de

rivières, ...). Etant données les fonctions remplies par l'association syndicale au sein du territoire, une coordination entre les différentes stratégies de développement local promues par les uns et les autres semble primordiale.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Intégrer la problématique des ouvrages du canal dans les politiques d'aménagement et de développement territorial en particulier au niveau des documents d'urbanisme (SCoT, PLU) ;
- Veiller à la cohérence et à la coordination entre les différentes stratégies de développement local menées par les acteurs de l'aménagement.

► Les canaux et les rejets dans le réseau

Le réseau de filioles du canal de l'Isle et son interconnexion avec les réseaux d'assainissement des eaux pluviales, le Névon et le Mourgon, font jouer à ce canal un rôle important dans la collecte des eaux pluviales et leur évacuation. De plus, l'augmentation de la superficie des zones urbaines sur le périmètre du canal imperméabilise les sols et aggrave ce phénomène de ruissellement.

Cette collecte involontaire des eaux pluviales impacte fortement la gestion des flux du canal et génère des risques de débordement et de pollutions de l'eau.

Or, d'un point de vue juridique, le Canal est responsable de la quantité d'eau qui rentre dans son réseau et doit également s'assurer de la qualité des eaux rejetées dans son réseau. Ce service rendu à la collectivité par le Canal n'est donc pas sans coût et sans risque pour le gestionnaire (entretien, risque de débordement de casse, pollutions) et doit impérativement être réfléchi en collaboration étroite avec les collectivités locales

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Trouver des solutions adaptées aux problématiques d'évacuation des eaux pluviales :
 - en interdisant les nouveaux rejets sauf exceptions justifiées et contrôlées.
 - en supprimant les rejets existants et en régularisant en termes quantitatifs et qualitatifs, ceux qui ne peuvent pas l'être.
 - en conservant, en cas de modernisation, les filioles lorsqu'elles ont un rôle avéré dans la collecte des eaux pluviales et le drainage des terres.
- Supprimer et interdire les rejets d'eau polluée dans le canal

III.5 Axe Gestion concertée : une démarche et un projet associant l'ensemble des acteurs concernés

ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC

Le Canal de l'Isle est une association syndicale de propriétaires fonciers gérée par un conseil syndical composé essentiellement d'agriculteurs. Une réflexion sur les pistes d'évolution possible permettant une plus grande implication des usagers particuliers qui constituent un part très significative des adhérents (près de 45%), pourrait être menée.

En parallèle, la démarche contrat de Canal et les projets qu'elle porte sont fondés sur une implication forte des acteurs du territoire : collectivités, associations locales, acteurs professionnels.

La structure gestionnaire du Canal Mixte est située à l'interface de la gestion de la ressource à l'échelle du bassin durancien. Or, une réflexion est actuellement menée sur le partage de la ressource en eau sur ce bassin (Schéma régional de la ressource en eau, Etude sur les usages de l'eau, plan Durance, ...). Le contrat de canal devra s'inscrire en cohérence avec ces initiatives régionales.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Adapter la composition et le fonctionnement des instances d'orientation et de gestion de l'association syndicale et du Contrat de canal, aux réalités actuelles, tout en veillant à leur articulation et au maintien de la fonction première d'arrosage et d'irrigation des canaux.
- Renouveler les modalités d'échanges et de coopération sur leurs projets respectifs entre les collectivités locales et le Canal.
- Renforcer l'information et la communication sur les canaux et leurs projets à destination des usagers et de la population locale.
- Assurer au travers de la concertation au sein du Canal Mixte, la cohérence entre les initiatives locales, liées au Contrat de Canal, et les orientations au niveau du système durancien.

Document réalisé par l'Association Syndicale du Canal de l'Isle
ZA les Ferrailles – 84800 ISLE SUR LA SORGUE
Tél : 04 90 38 00 69– Fax : 04 90 38 66 08
Janvier 2012

Avec le soutien financier de :

